



**Loire
Atlantique**

La Loire-Atlantique à vélo

le Département s'engage

Plan d'actions 2017-2027

Enjeux et ambitions pour le département de la Loire-Atlantique.....7

La Loire-Atlantique : un territoire favorable à l'usage du vélo9

Un département dynamique, attractif et équipé.....9

Une pratique du vélo déjà ancrée10

Un engagement des institutions et un réseau associatif sur lequel s'appuyer.....13

Un Département déjà engagé pour encourager la pratique du vélo15

Le Département aménageur.....15

La création d'un réseau structurant en étoile

Une offre de loisirs conséquente

Le Département partenaire17

Un soutien des projets locaux, en financement et en ingénierie

Un soutien aux associations et aux manifestations

Le Département engagé en faveur de la jeunesse17

Aptitude à faire du vélo et sécurité routière

Développement de la pratique sportive

Le Département innove sur les territoires18

Sur le handicap

Sur l'insertion

Sur la mobilité

Le Département acteur du tourisme à vélo19

Loire-Atlantique développement, fer de lance du tourisme à vélo9

Les démarches partenariales

Le déploiement de services pour les touristes

Le projet « La Loire-Atlantique à vélo », pour aller plus loin.....21

Ambition 1 : créer les conditions favorables à l'usage du vélo en Loire-Atlantique....21

Ambition 2 : le Département, une collectivité engagée en faveur du vélo.....23

Ambition 3 : favoriser l'usage du vélo en Loire-Atlantique24

Ambition 4 : développer et animer un réseau d'acteurs à l'échelle départementale ..26

Annexes : les 15 actions du projet.....27



ÉDITO



Au quotidien comme en loisir, le vélo offre une solution de mobilité autonome et peu onéreuse, qui contribue à limiter la pollution atmosphérique et permet une activité bénéfique pour la santé tout en favorisant le lien social.

C'est pourquoi le Département est engagé depuis plus de 20 ans en faveur du vélo. D'abord à visée touristique, l'action du Département a progressivement pris en compte la pratique quotidienne du vélo, pour créer 400 km d'itinéraires cyclables et soutenir 37 projets d'aménagements portés par les communes et intercommunalités.

Pour autant, seuls 2,3 % des déplacements quotidiens des habitant(e)s de Loire-Atlantique sont aujourd'hui réalisés à vélo, alors que 63 % de ces déplacements représentent une distance inférieure à 5 km... et sont donc réalisables à vélo.

Par ailleurs, le vélo est un formidable levier pour l'économie locale en créant des emplois dans la fabrication des bicyclettes, la réparation, l'hébergement, la restauration, la location, etc...

En outre, le vélo s'inscrit parfaitement dans la politique départementale de

développement de «l'éco-slow tourisme», qui vise à faire bénéficier les acteurs locaux des retombées économiques et participe à l'image touristique de la Loire-Atlantique.

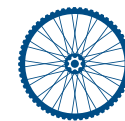
C'est sur ces constats, et avec l'ambition de développer davantage encore la pratique du vélo sous toutes ses formes (utilitaire, sportif et touristique) que se fonde « La Loire-Atlantique à vélo 2017-2027 ».

Ainsi, dans la continuité de ses politiques de déplacement, de tourisme et d'activités de pleine nature, le Département actionne toutes ses compétences pour proposer un nouveau plan d'actions reposant sur 3 grands principes :

- Favoriser l'usage du vélo sous toutes ses formes par des actions éducatives et incitatives
- Partager l'ambition de la Loire-Atlantique à vélo avec l'ensemble des acteurs impliqués pour en faire un véritable projet de territoire
- Poursuivre l'aménagement et l'équipement du réseau cyclable départemental au moyen d'un plan d'investissement sans précédent de 20 M€ d'ici 2027 auxquels pourront s'ajouter des aides aux projets des territoires.

Philippe Grosvalet

Président du Département de Loire-Atlantique



ENJEUX ET AMBITIONS POUR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

La pratique du vélo permet de répondre à de nombreux enjeux de développement durable, que ce soit en termes de développement économique, de lien social, de santé publique, d'environnement, de valorisation territoriale, etc.



SOCIAL

- Créer du lien social
- Dynamiser des centres villes
- Réinsérer
- Équilibrer les territoires



ENVIRONNEMENTAL

- Limiter la pollution et l'émission de gaz à effet de serre
- Réduire la congestion automobile
- Favoriser les mobilités actives (marche et vélo)

VÉLO



ÉCONOMIQUE

- Favoriser le commerce de proximité
- Contribuer au développement local
- Favoriser les emplois locaux
- Développer le slow-tourisme
- Favoriser l'innovation autour du vélo



SANTÉ PUBLIQUE

- Lutter contre l'obésité et les maladies cardiovasculaires
- Réduire les dépenses de santé
- Contribuer au bien-être et à la forme physique des citoyens

QUELQUES CHIFFRES NATIONAUX :

97,9 % des français ont appris à faire du vélo¹

+ 37 % de ventes de vélos à assistance électrique entre 2013 et 2014²

2 996 000 vélos vendus en 2015³

321 € : prix moyen d'un vélo

12 700 km d'itinéraires cyclables ouverts en France

298 tours opérateurs programment la France à vélo

Augmenter de 10 % la part de la population se déplaçant régulièrement à vélo, ou à pied, permettrait de diminuer de 5 % les dépenses de santé (soit 9 milliards d'euros par an)⁴

¹ Source : Enquête « Le vélo et les français 2012 » du Club des villes et territoires cyclables

² Source : Union Nationale de l'Industrie du Vélo

³ Source : L'observatoire du cycle

⁴ Source : ATE Suisse



LA LOIRE-ATLANTIQUE : UN TERRITOIRE FAVORABLE À L'USAGE DU VÉLO

Un département dynamique, attractif et équipé

● Une démographie jeune et dynamique

Avec 1 346 592 habitants (au 1^{er} janvier 2014), la Loire-Atlantique est le 12^e département le plus peuplé de France. C'est un territoire jeune (38 % des habitants ont moins de 30 ans) et dynamique, qui connaît une forte croissance avec l'arrivée annuelle d'environ 14 550 nouveaux habitants.

● Un territoire privilégié par sa géographie et sa qualité de vie

La Loire-Atlantique bénéficie de nombreux atouts géographiques qui offrent une diversité d'environnements et de paysages propices à l'usage du vélo sous toutes ses formes : des reliefs peu contrastés, 52 900 ha de forêt, le lac de Grand-Lieu, le parc de Brière, les marais salants, 133 km de côtes littorales, la Loire et de nombreux cours d'eau dont le canal de Nantes à Brest et un vignoble reconnu (territoire du Muscadet). Les ambiances urbaines, rurales et littorales contribuent largement à cette diversité.

● Un territoire équipé

La Loire-Atlantique dispose par ailleurs d'un important réseau d'itinéraires cyclables aménagés (itinéraires continus, jalonnés et sécurisés, empruntant tous types de voies sécurisées, dont des

voies vertes et des routes à faible circulation). Ainsi, le département est traversé par deux itinéraires européens d'envergure :

- « La Vélodyssée » constitue une section de l'eurovélo 1 – La Véloroute de l'Atlantique (entre la Norvège et le Portugal). En France, elle relie Roscoff à Hendaye en traversant la Loire-Atlantique. Elle longe le canal de Nantes à Brest, puis l'estuaire de la Loire et la côte atlantique entre Saint-Brevin-les-Pins et Bourgneuf-en-Retz ;

- « La Loire à Vélo » constitue une section de l'eurovélo 6 – (entre l'Atlantique et la mer Noire de la France à la Roumanie). En Loire-Atlantique, elle longe la Loire de Saint-Brevin-les-Pins à Montreuil.

Il existe également d'autres itinéraires répartis sur le territoire départemental tels que « Vélocéan », la voie verte qui suit l'ancienne voie ferrée entre les communes de Carquefou et de Saint-Mars-la-Jaille, des itinéraires reliant l'agglomération nantaise au pays de Retz et au vignoble. À ce réseau cyclable départemental d'environ 400 km s'ajoutent les itinéraires cyclables réalisés par les communes et les intercommunalités soit :

- environ 600 km de boucles cyclables locales jalonnées ;
- environ 550 km d'aménagements cyclables réalisés sur le territoire de Nantes Métropole ;
- de nombreuses pistes et bandes cyclables aménagées en agglomération dans les communes de Loire-Atlantique pour un usage plutôt utilitaire.

Au niveau national, les différents bienfaits du vélo sont désormais bien identifiés et mesurés. Ainsi, au travers des différentes politiques qu'il met en œuvre, concernant la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, le tourisme, le sport ou la solidarité, pour ne citer que quelques exemples le Département est en capacité d'encourager la pratique du vélo pour répondre aux enjeux écologiques et financiers actuels.

Le projet « la Loire-Atlantique à vélo » s'organise autour de quatre ambitions dont la finalité est l'augmentation de la pratique du vélo sous toutes ses formes en Loire-Atlantique (déplacements utilitaires quotidiens, pour le tourisme, l'activité sportive ou le loisir).

Ce projet, très transversal, coordonné par Mme Fouquet, élue en charge de la politique « La Loire-Atlantique à vélo », a réuni 4 vice-présidents en charge de politiques spécifiques : Mme Haméon, vice-présidente tourisme, mer et littoral, Mme Tararbit, vice-présidente sport et activités de pleine nature, M. Charrier, vice-président mobilités et M. Gagnet, vice-président développement des territoires.

Son élaboration s'est déroulée en deux étapes :

- 1^{er} semestre 2016 : élaboration du diagnostic et définition des orientations stratégiques,
- 2nd semestre 2016 : construction du plan d'actions.

Lors de ces étapes, une large concertation a été menée avec les acteurs du vélo pour construire le projet :

- les conférences territoriales avec les collectivités locales et des réunions plus ciblées avec Nantes métropole et la Région, se sont tenues au printemps 2016 pour présenter le diagnostic et les enjeux,
- deux réunions de concertation ont été organisées avec des représentants des usagers du vélo et des associations d'usagers, en juin et octobre 2016, pour échanger sur les freins à l'usage du vélo et sur les propositions d'actions. Ces réunions ont permis de rassembler, à chaque fois, une trentaine de personnes.

Par ailleurs, l'ensemble des services du Département concernés par cette thématique ont été mobilisés.

Cette politique a été approuvée par l'assemblée départementale le 20 mars 2017.



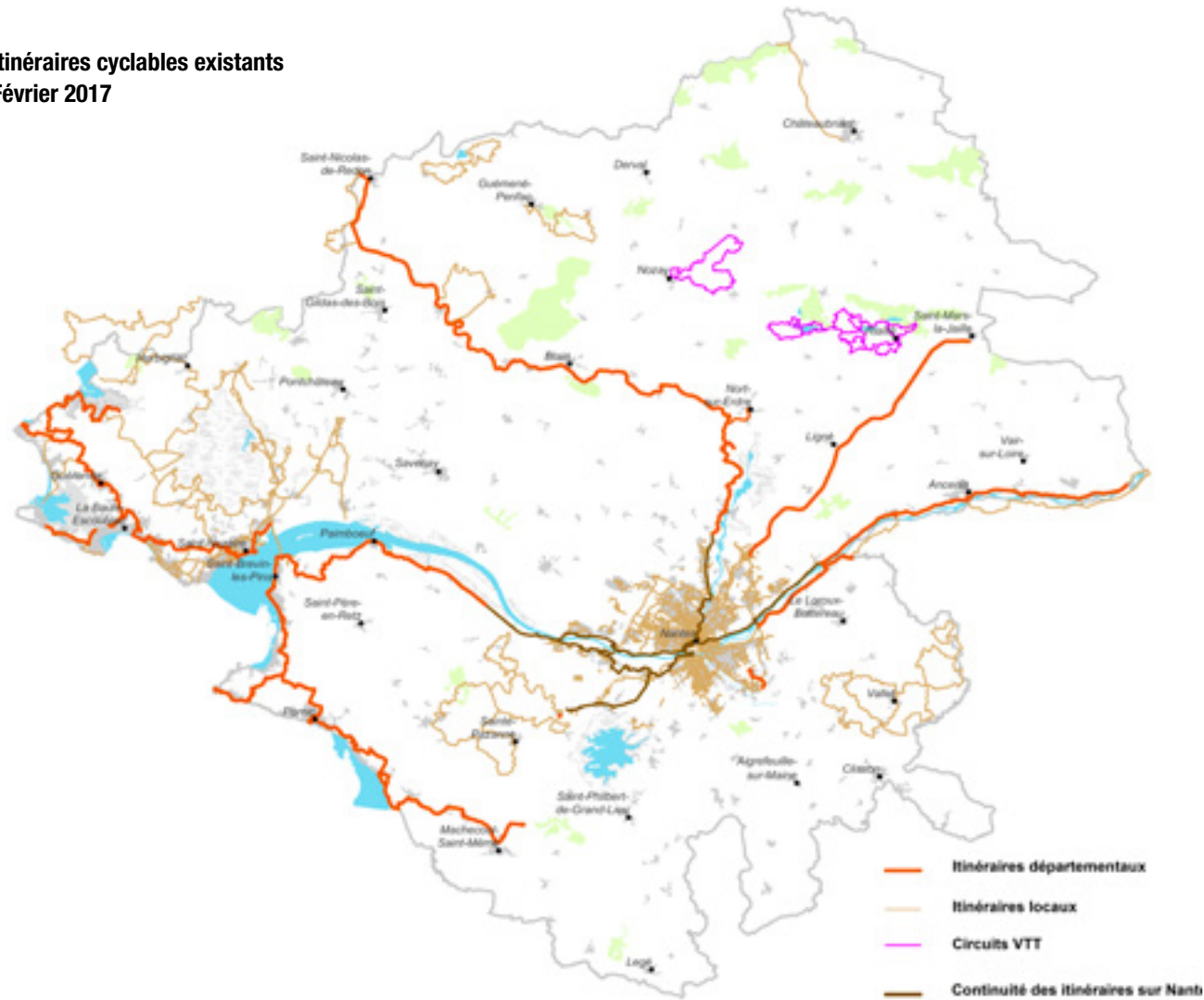
Karine Fouquet
Conseillère départementale
en charge de « La Loire-Atlantique à vélo »



Voie verte entre Carquefou
et Saint-Mars-la-Jaille



Itinéraires cyclables existants
Février 2017



VÉLO

- Nombre de déplacements effectués par jour ouvré : **116 445**
- Temps moyen d'un déplacement : **14 min**
- Distance moyenne : **3 km**
- Qui ?
Hommes **66 %**
Actifs **47 %**
Scolaires **28 %**
35 à 59 ans **36 %**
- Motifs de déplacements :
Loisirs-visites **30 %**
Travail **29 %**
Études **17 %**
Achats **16 %**

Source : enquête déplacements janvier 2016

En tout, cela constitue, sans compter les itinéraires non aménagés réservés à l'usage des VTT, un réseau cyclable existant de plus de 1 500 km pour pratiquer le vélo de différentes manières.

Pour autant, force est de constater qu'en dehors des deux itinéraires européens, les autres itinéraires et boucles locales sont moins fréquentés, moins valorisés, voire méconnus, et ne bénéficient pas d'une visibilité suffisante, à la fois pour les habitants de la Loire-Atlantique et pour les touristes.

Par ailleurs, au cours des phases de concertation, il a été relevé que les aménagements et la signalisation ne sont pas suffisamment lisibles et homogènes au regard des usagers du vélo.

Une pratique du vélo déjà ancrée

● Vélo utilitaire

L'enquête déplacements menée en Loire-Atlantique de septembre 2014 à mars 2015 a permis de mesurer la part modale du vélo à l'échelle départementale, qui s'élève à 2 %, avec de grandes disparités d'un territoire à un autre. Cette enquête révèle également que 63 % des déplacements s'effectuent sur une distance inférieure ou égale à 5 km. Il existe donc une marge de manœuvre importante, sur ces petits déplacements, pour privilégier, dans la mesure du possible, l'usage du vélo. Par ailleurs, on constate une évolution

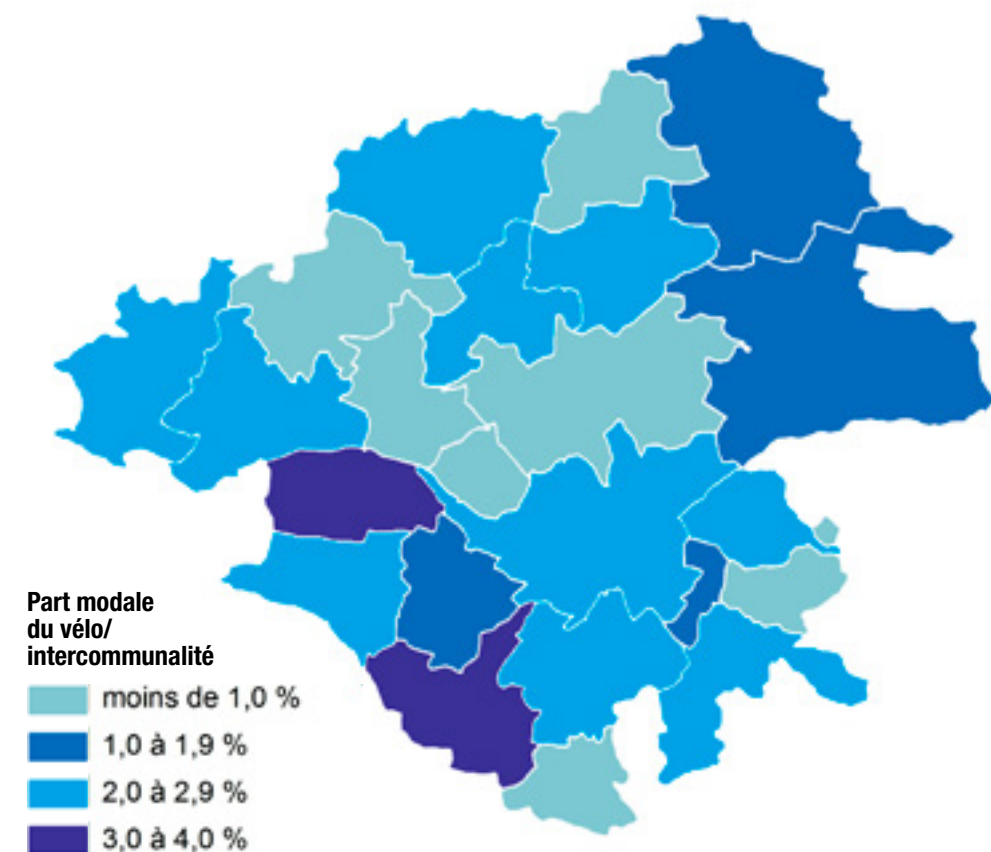


Sortie vélo à Cheix-en-Retz au début du XX^e siècle

des modes de déplacements qui combinent plusieurs modes de transports dont le vélo. L'intermodalité constitue donc un enjeu important pour les prochaines années.

Une enquête a également été menée auprès des collèges publics. Cette dernière a mis en évidence une utilisation

très variable du vélo par les collégiens en fonction des établissements et des territoires. Ainsi, la part des collégiens se rendant au collège à vélo est estimée à environ 6 %. Il y a donc également de ce point de vue des actions à engager pour permettre une progression de la pratique.



52 %
C'est la part des déplacements effectués en voiture en tant que conducteur.

14 %
C'est la part des déplacements effectués en voiture en tant que passager.

10 %
C'est la part des déplacements effectués en transports en commun.

21 %
C'est la part des déplacements effectués à pied. Loin derrière la voiture, la marche est le deuxième mode de déplacement le plus utilisé.

2 %
C'est la part des déplacements effectués à vélo.

1 %
C'est la part des déplacements effectués à deux-roues motorisé.

Source : enquête déplacements janvier 2016



● Vélo sportif

En Loire-Atlantique, la pratique sportive du vélo est organisée et fédérée, avec deux fédérations distinctes et deux comités départementaux, la fédération française de cyclisme (FFC) et la fédération française de cyclotourisme (FFCT).

La part de femmes dans ces deux disciplines est très faible en Loire-Atlantique. Le taux de femmes licenciées dans le cyclisme en compétition est de 6,5 % (contre 10 % au niveau national) et 10 % pour le cyclotourisme (contre 20 % au niveau national). Par ailleurs, il y a beaucoup plus de jeunes pratiquant le cyclisme en compétition (37 % ont moins de 18 ans) que pour le cyclotourisme (9 % ont moins de 25 ans).

Enfin, une répartition assez inégale des clubs sur le territoire départemental est constatée.

● Vélo-tourisme

La fédération française de cyclisme (FFC)

Axée sur la compétition

46 clubs

3 362 licenciés en 2016

304 épreuves organisées en 2015

En 2015, le département de Loire-Atlantique était le 2^e département au niveau national (après les Bouches-du-Rhône) qui comptabilise le plus grand nombre de licenciés.

La fédération française de cyclotourisme (FFCT)

Axée sur un art de vivre

61 clubs

3 356 licenciés en 2016

85 épreuves organisées en 2015

En 2015, le département de Loire-Atlantique était le 4^e département au niveau national (après l'Isère, l'Ille-et-Vilaine et les Yvelines) qui comptabilise le plus grand nombre de licenciés.

Le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor et constitue une source de développement majeure. Cette forme de tourisme correspond aux nouvelles pratiques des français mais surtout à celles des clientèles étrangères. En effet, la France est la deuxième destination de tourisme à vélo après l'Allemagne.

Le chiffre d'affaires direct annuel au niveau national est estimé à 2 milliards d'euros (4,5 milliards pour l'ensemble des retombées économiques directes et indirectes) (source : baromètre 2015 du tourisme à vélo en France édité par la Direction Générale des Entreprises). Le développement de nouveaux types d'accueils pour les cyclotouristes, notamment avec le déploiement du label «accueil vélo», contribue à attirer de nouveaux touristes

Quelques enquêtes récentes ont permis d'affiner les caractéristiques de ce secteur d'activités. En Loire-Atlantique, la fréquentation des itinéraires cyclables a augmenté de plus de 47 % entre 2012 et 2016 sur «La Loire à Vélo» (142 213 cyclistes en 2016 contre 96 445 en 2012) et de 34 % sur «La Véloodyssée» (96 551 cyclistes en 2016 contre 71 983 en 2012).

Enquête «La Loire à Vélo» 2015

306 000 passages en pays de la Loire
(23 % d'augmentation depuis 2010)

31 % des touristes sont étrangers

Dépense moyenne journalière : 80 €
(85 € pour un étranger).

Enquête «La Véloodyssée» 2015

8,6 jours en moyenne de voyage

64 km/jour

4 % utilisent des vélos à assistance électrique

64 % des touristes : catégorie socio-professionnelle supérieure et retraités

Un engagement des institutions et un réseau associatif sur lequel s'appuyer

Concernant les aménagements, la Région participe également financièrement à la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes dans lequel sont inscrits les itinéraires cyclables départementaux. Cette participation s'établit à 25 % du coût hors taxe des aménagements depuis l'année 2016 (contre 50 à 65 % selon les itinéraires avant 2016).

Parallèlement, à côté de Place au vélo, association d'usagers émanant de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUBICY) et existante depuis 1990, de nouvelles associations d'usagers commencent à se constituer sur l'ensemble du territoire. Ce réseau d'acteurs contribue notamment à une diffusion plus locale de la pratique du vélo via des actions et/ou l'organisation de manifestations, comme des randonnées à vélo, des fêtes locales du vélo, des ateliers de réparation...

Il existe donc une multitude d'acteurs engagés en faveur de la pratique du vélo quels qu'en soient les usages. Toutefois, l'absence de chef de file dans ce domaine très transversal engendre parfois une confusion et un manque de coordination dans les actions engagées et les aménagements réalisés, les rôles, les compétences et les missions de chacun des acteurs sont souvent méconnus.



La Loire à vélo itinéraire sud Saint-Julien-de-Concelles

LA RÉGION

Soutien aux sports : clubs sportifs de haut niveau, événements sportifs, et comités départementaux

Soutien à l'Intermodalité : aide à l'achat de vélos pliants pour abonnés TER, équipement de lignes de cars avec des supports vélos, stationnements vélos en gares...

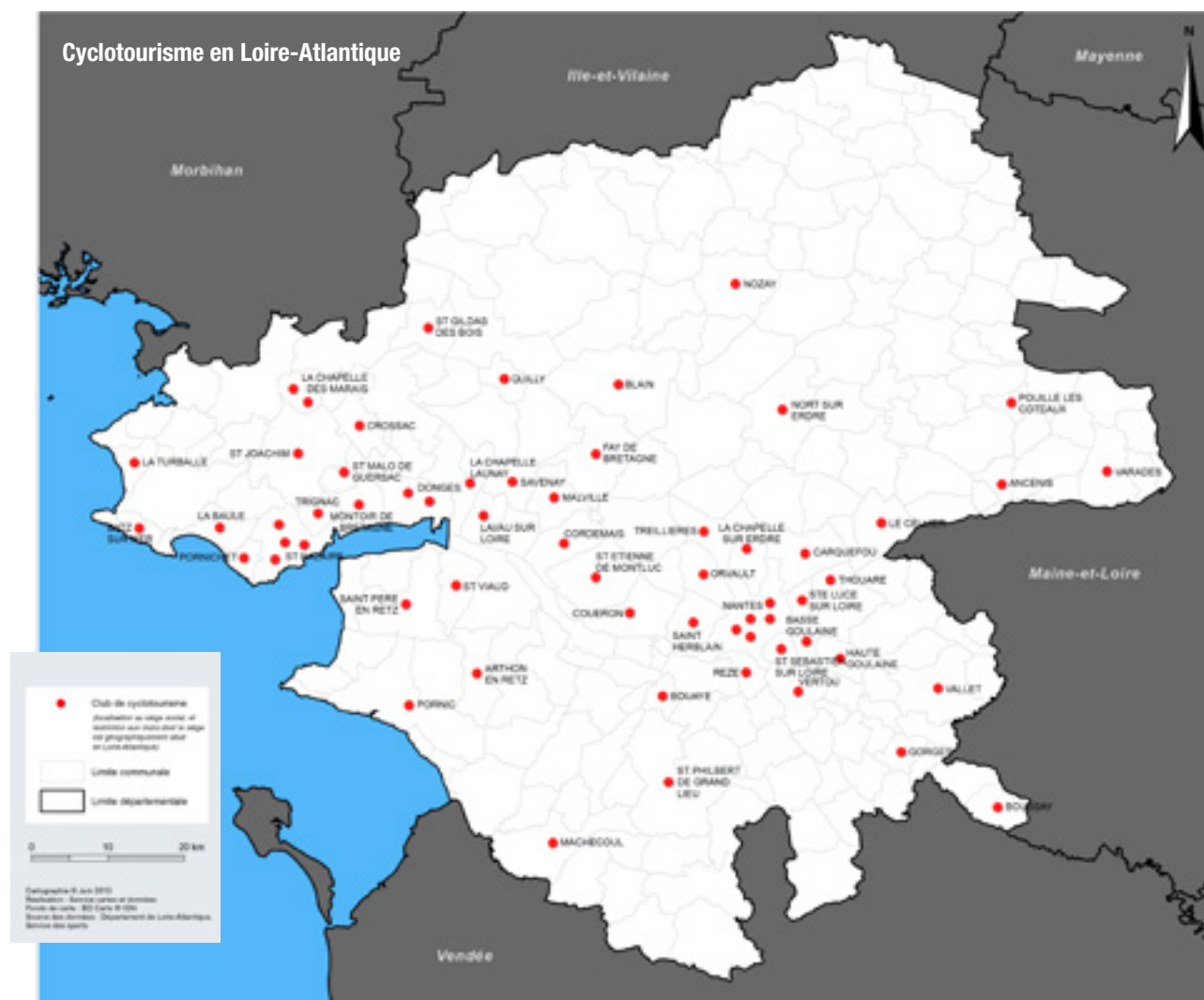
Soutien au Tourisme : équipement wagon Interloire pour les vélos, déploiement de relais information services (RIS) et actions de communication pour **La Loire à Vélo**, participation au comité d'itinéraire de **La Véloodyssée**...

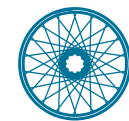
COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS

Aménagements : voiries, des boucles cyclables à vocation touristique

Soutien à la mobilité : aide à l'acquisition de vélos pour les habitants, soutien aux associations et aux clubs sportifs...

Équipements : achat de flottes de vélos pour les agents et les habitants (flotte de vélos en libre-service, contribution à l'achat de vélos électriques).





LE DÉPARTEMENT DÉJÀ ENGAGÉ POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO

Le Département aménageur

■ La création d'un réseau structurant en étoile

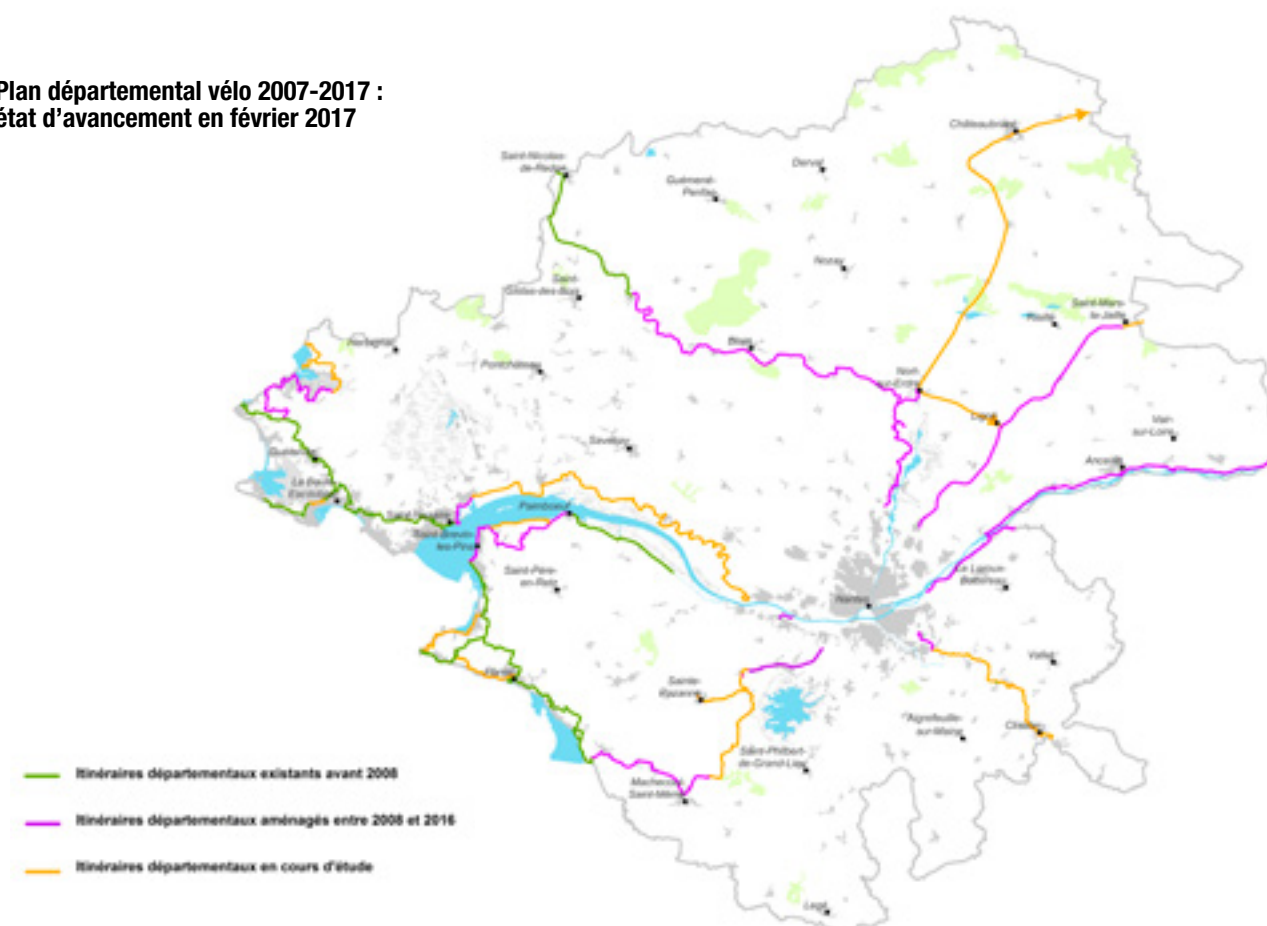
Le plan départemental vélo 2007-2017, dont un des objectifs était d'atteindre 450 km de réseau cyclable départemental, a largement contribué au maillage cyclable du territoire. Celui-ci a en effet permis d'affirmer une politique cyclable départementale qui était

auparavant consacrée uniquement à l'aménagement de deux itinéraires touristiques : « La Loire à Vélo » et « Vélocéan ». Ainsi, entre 2007 et 2016, le réseau cyclable départemental est passé de 130 km à 400 km, soit 270 km d'itinéraires créés. Pour permettre la réalisation de ce réseau cyclable, le Département a investi plus de 13 millions d'euros sur cette période. Cette politique a été accompagnée par la Région dans le cadre du Schéma régional des véloroutes et voies vertes.



Piste cyclable sur la RD 358 Indre

Plan départemental vélo 2007-2017 : état d'avancement en février 2017



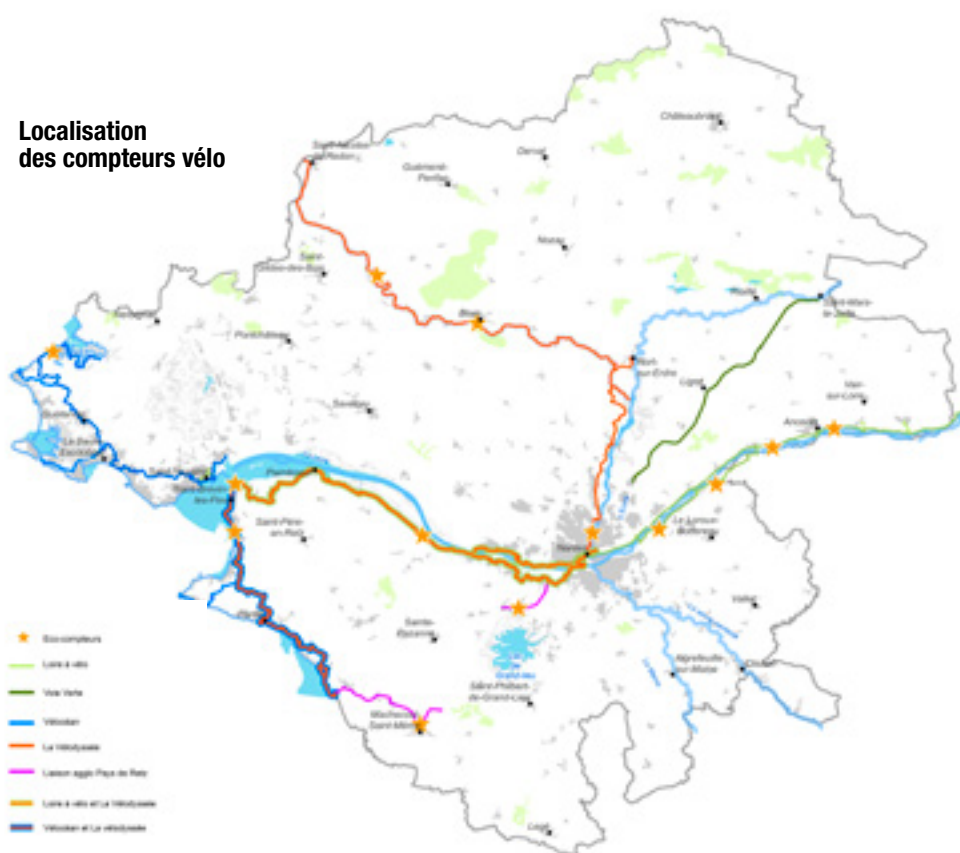


La Loire-Atlantique à vélo
Itinéraire nord-Le Cellier

En complément de ces aménagements et afin de pouvoir évaluer la fréquentation et l'usage de ces itinéraires, des compteurs ont été progressivement mis en place depuis 2008. En 2016, 13 compteurs permanents étaient installés sur l'ensemble du réseau cyclable

départemental. Ceux-ci révèlent une hausse de la fréquentation chaque année. Ainsi, entre 2012 et 2016, une augmentation de la fréquentation supérieure à 40 % a été constatée sur les itinéraires « La Loire à Vélo » et « La Véloodyssée ».

Localisation
des compteurs vélo



■ Une offre de loisirs conséquente

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, géré par le Département, compte 236 circuits jalonnés sur le territoire départemental qui permettent la pratique du vélo. Ce sont ainsi plus de 3 000 km qui sont à la disposition des cyclistes en VTT. Le Département a également créé 7 circuits de VTT inscrits au Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) autour du lac de Vioreau et sur le territoire de la commune d'Abbaretz.

Le Département partenaire

■ Un soutien des projets locaux, en financement et en ingénierie

Le plan départemental vélo 2007-2017 prévoyait également un dispositif d'aide financière en faveur des collectivités locales et un accompagnement en ingénierie pour les inciter à engager des projets contribuant au maillage du réseau cyclable départemental. A ce titre, des subventions ont pu être apportées aux communes ou communautés de communes présentant des projets d'aménagements d'itinéraires cyclables vers les collèges, les gares, les points d'échanges du réseau de cars Lila et les aires de covoiturage. Les projets permettant de relier les lieux-dits et les bourgs ou se raccordant sur les itinéraires départementaux étaient également soutenus. Dans le cadre de ces dispositifs, 37 projets ont été soutenus et le montant des subventions versées s'établissait à plus de 800 000 € fin 2016.

■ Un soutien aux associations et aux manifestations

• Un soutien de longue date à l'association métropolitaine «Place au vélo» pour l'organisation de la fête du vélo

Depuis de nombreuses années, le Département accompagne financièrement et humainement (par la mise à disposition d'agents) l'association «Place au vélo» pour l'organisation de la fête du vélo annuelle de début juin sur des parcours empruntant souvent l'itinéraire «La Loire à Vélo».

• Un soutien important au milieu sportif

Le Département est également fortement engagé dans le soutien de la pratique sportive du vélo en club. A ce titre, des pactes de coopération sont signés avec les comités départementaux



de cyclisme et de cyclotourisme. Le Département apporte aussi un soutien financier et humain conséquent lors de manifestations sportives cyclistes (46 manifestations en 2015) et notamment pour l'organisation du Tour cycliste de Loire-Atlantique depuis 2015. Il s'agit de la première discipline sportive soutenue au niveau départemental. Par ailleurs, deux clubs de haut niveau bénéficient également d'un soutien départemental.

Le Département engagé en faveur de la jeunesse

Le Département mène déjà des actions auprès des jeunes pour inciter à la pratique du vélo sous plusieurs angles. Il s'agit d'une part de développer l'aptitude à rouler à vélo et la connaissance de la conduite à tenir sur la voie publique, d'autre part, le goût du vélo en tant que sport pour préserver l'autonomie et la santé et enfin, la culture vélo en général.



Appel à projet «sécurité routière» 2015-2016
12 (sur 37) projets concernent le vélo

Actions dans les collèges métropolitains par «Place au vélo» en 2016
66 classes
1 747 collégiens sensibilisés

Actions dans les autres collèges par la société Junium en 2016
672 conférences dans 83 collèges soit
16 800 collégiens sensibilisés

● Aptitude à faire du vélo et sécurité routière

Le Département dispose d'une piste d'éducation routière (piste vélo) destinée aux enfants de 6 à 12 ans. Elle est mise à disposition des écoles et associations gratuitement et les ateliers sont animés par des agents du Département. Ainsi, en 2016, la piste vélo a été mise à disposition de 17 écoles ou associations, ce qui a permis de sensibiliser environ 1 300 enfants. Par ailleurs, depuis 4 ans, le Département lance chaque année un appel à projets intitulé «La sécurité routière, c'est notre affaire» dont l'objectif est d'inciter les structures scolaires et les associations à s'impliquer dans la lutte contre l'insécurité routière. Dans ce cadre, la question des déplacements, notamment ceux à vélo est abordée. Enfin, le Département missionne, depuis plusieurs années, l'association «Place au vélo» pour mener une soixantaine d'actions de sensibilisation dans les collèges de l'agglomération nantaise. Le Département travaille également avec des intervenants extérieurs pour la conception et la réalisation d'actions de sensibilisation et de lutte contre l'insécurité routière à destination des collégiens.

● Développement de la pratique sportive

Les éducateurs sportifs départementaux mènent des actions en faveur de la pratique du vélo auprès des jeunes de Loire-Atlantique. Ils encadrent ainsi des randonnées à vélo et organisent des ateliers de maniabilité, des écoles de pleine nature avec des sessions de formation à la pratique du VTT et des stages pendant les périodes scolaires.



Le Département innove sur les territoires

Les délégations territoriales du Département ont également mis en œuvre ou accompagné des actions spécifiques à leur territoire au gré des opportunités, des situations locales et des partenariats possibles. Ainsi, quelques actions locales, en lien avec la pratique du vélo ont été expérimentées dans le cadre des politiques départementales.

● Sur le handicap

L'entretien du parc de vélos de l'animation sportive départementale est effectué par les jeunes de l'Institut médico-éducatif (IME) de Vallet sur le territoire de la délégation du vignoble. Sur le territoire de la délégation de Châteaubriant, l'animation sportive départementale a proposé un cycle sportif ayant comme support le VTT à l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Vay.

● Sur l'insertion

Des sorties à la mine d'Abbaretz ont été initiées par l'animation sportive départementale de la délégation de Blain, auprès des personnes allocataires du RSA et des chantiers d'insertion de la Mée. Sur la délégation du vignoble, un rallye cyclo-professionnel a été organisé en partenariat avec la mission locale pour rencontrer les entreprises privées du secteur.

● Sur la mobilité

La délégation du pays de Retz a mené, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, des actions de sensibilisation des familles à la pratique du vélo dans le cadre de la semaine nationale du vélo à l'école.

Le Département acteur du tourisme à vélo

Le Département est déjà fortement engagé dans une politique en faveur du développement du tourisme à vélo, notamment par sa situation géographique privilégiée et le passage de deux itinéraires européens sur son territoire.

● Loire-Atlantique développement, fer de lance du tourisme à vélo

Loire-Atlantique développement joue un rôle important dans la mise en tourisme des itinéraires cyclables. Un des trois axes de la campagne de communication 2016 correspondait au vélo (aux côtés du Vignoble et de l'eau). Par ailleurs, une carte des itinéraires cyclables de Loire-Atlantique a été réalisée afin de communiquer sur l'offre existante à l'échelle départementale et un site web, «Tourisme en Loire-Atlantique», recueille les récits des bloggeurs à vélo. Loire-Atlantique développement promeut et déploie également le label «accueil vélo» (marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables). Ainsi, ce sont 96 hébergeurs, 8 offices de tourisme, 6 sites de visites et 3 loueurs de vélos qui étaient labellisés en 2016 exclusivement... sur les itinéraires européens «La Loire à Vélo» et «La Véloodyssée» en Loire-Atlantique.

● Les démarches partenariales

Le Département fait partie de l'association des Départements et Régions cyclables et est engagé dans un certain nombre de démarches partenariales pour assurer la promotion des itinéraires européens traversant la Loire-Atlantique. Ainsi, il participe au

comité d'itinéraire de «La Véloodyssée» qui permet de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs français. Le Département s'investit également dans la mise à jour des sites internet et des guides de promotion de ces itinéraires (guides du routard, Chamina et Ouest-France) en communiquant les tracés et les informations touristiques concernant notamment les services labellisés «accueil vélo».

● Le déploiement de services pour les touristes

Des relais information services sont en cours de déploiement sur l'itinéraire «La Véloodyssée». Trois sont déjà posés le long du canal de Nantes à Brest (Redon, Blain, Nort-sur-Erdre). Ces panneaux, réalisés en collaboration avec Loire-Atlantique développement, offrent une information sur l'itinéraire «La Véloodyssée» mais également sur les itinéraires cyclables et les points d'intérêt touristique situés à proximité. Par ailleurs, le Département a équipé 11 maisons éclésières de mallettes à outils spécifiques au vélo pour que les cyclistes de passage puissent effectuer des réparations d'appoint. L'enquête menée sur le canal au cours de l'été 2016 montre que ce service est très apprécié des usagers.

Le Département a également réalisé en 2015 une application informatique téléchargeable concernant la randonnée en Loire-Atlantique. Celle-ci met en valeur, sous les onglets vélo et VTT, les itinéraires cyclables départementaux, les boucles locales jalonnées sur les territoires, l'offre de circuits VTT, ainsi que l'offre de services privés et touristiques situés à proximité des parcours. Enfin, le Département a équipé deux lignes de car de supports vélo : la ligne 17 pour la traversée du pont de Saint-Nazaire et plus récemment la ligne 71 (Nantes - le canal de Nantes à Brest) pour faciliter la mobilité des touristes.

Panneau indiquant un point réparation vélo sur le canal de Nantes à Brest





LE PROJET « LA LOIRE-ATLANTIQUE À VÉLO », POUR ALLER PLUS LOIN...

Le projet « La Loire-Atlantique à vélo » illustre l'ambition du Département de poursuivre les actions engagées et d'aller encore plus loin pour développer l'usage du vélo sur le territoire de la Loire-Atlantique. La concertation et les éléments issus du diagnostic ont contribué à mettre en relief les freins et les leviers à l'usage du vélo et ainsi décliner les enjeux pour la nouvelle politique cyclable du Département. Cette politique est construite autour de quatre ambitions :

Ambition 1
Créer les conditions favorables à l'usage du vélo en Loire-Atlantique

Ambition 2
Le Département, une collectivité engagée en faveur du vélo

Ambition 3
Favoriser l'usage du vélo en Loire-Atlantique

Ambition 4
Développer et animer un réseau d'acteurs à l'échelle départementale

Ambition 1
Créer les conditions favorables à l'usage du vélo en Loire-Atlantique

Afin d'inciter à l'usage du vélo, il faut nécessairement prévoir les aménagements adéquats à la pratique cyclable.

→ **Action n°1**
Développer le réseau cyclable départemental

Le précédent plan départemental vélo a largement contribué au maillage du réseau cyclable départemental. L'élaboration d'un nouveau schéma d'aménagement pour la période 2017-2027 a pour objectif de poursuivre le développement de ce réseau pour le porter à environ 770 km. Ce projet comporte, d'une part, la finalisation des projets actuellement à l'étude dans le cadre du plan départemental vélo (2007-2017) et, d'autre part, 5 nouvelles liaisons à mettre en œuvre. Le budget dédié à cette action est de 20 M€ d'ici 2027 (hors dispositif départemental de soutien financier des projets communaux et intercommunaux).

Parallèlement, pour permettre une cohérence et une bonne lisibilité des différents types d'aménagements cyclables, l'élaboration d'un nouveau guide de recommandations départemental, sur la base duquel les collectivités pourront s'appuyer pour la réalisation de leurs aménagements, s'avère indispensable. Le contenu de ce guide pourra notamment faire l'objet d'échanges entre les différents maîtres d'ouvrage et usagers dans le cadre de la gouvernance qu'il est proposé de mettre en œuvre (cf. ambition 4).



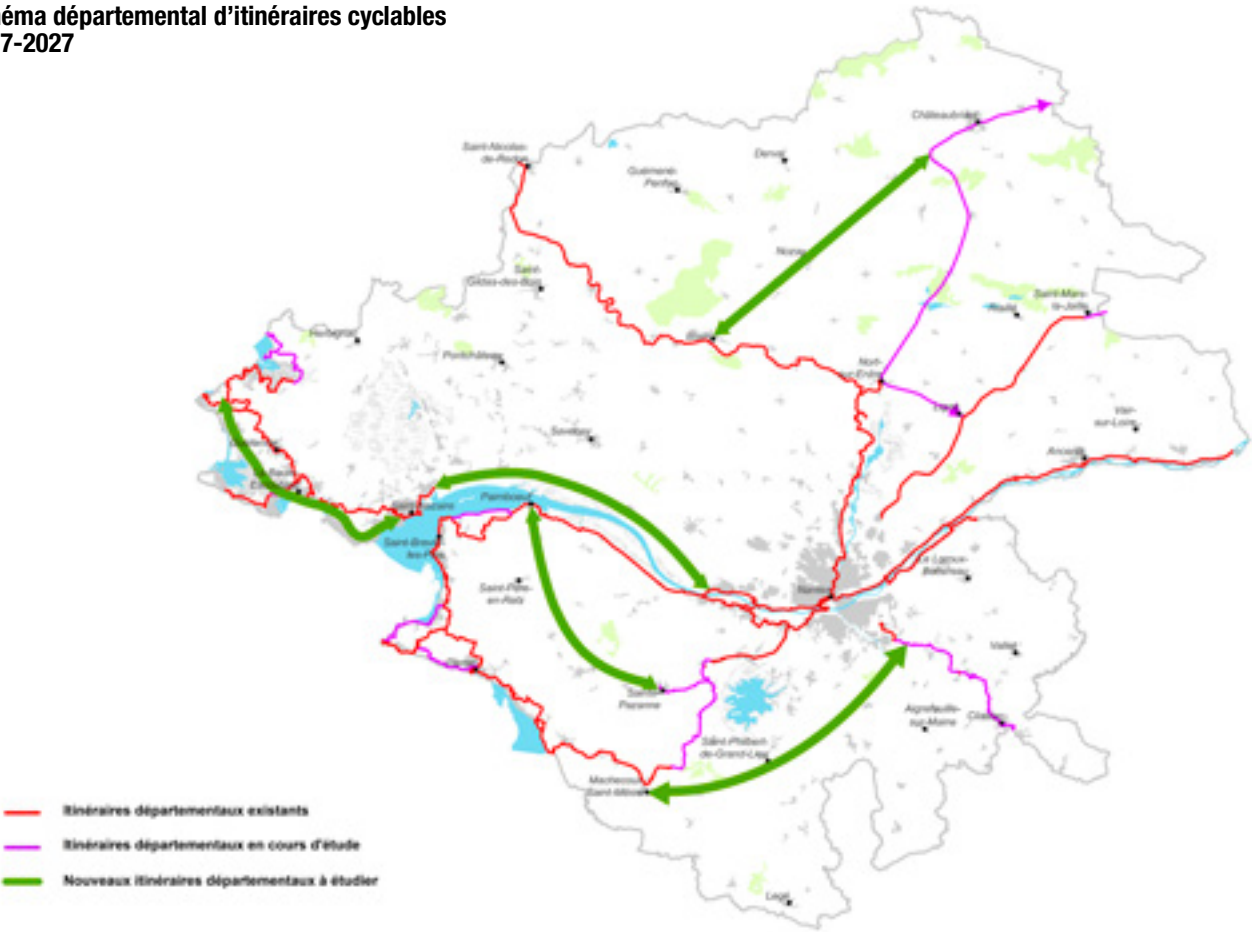
Liaison entre l'agglomération nantaise et le canal de Nantes à Brest - Sucé-sur-Erdre

Finalisation du plan départemental vélo 2007 – 2017

- Liaison entre la voie verte – Châteaubriant et Le Maine et Loire
- Liaison entre Le Pallet et la Vendée
- Liaison entre Saint-Mars-de-Coutais et Saint-Même-le-Tenu
- Modification du tracé de Vélocéan entre Pornic et Saint-Michel-Chef-Chef
- Liaison entre Saint-Molf et Assérac

Nouvelles liaisons inscrites au schéma 2017 – 2027

- Modification du tracé de Vélocéan entre Saint-Nazaire et Piriac-sur-Mer
- Liaison entre Saint-Nazaire et Couëron
- Liaison entre Blain et Châteaubriant
- Liaison entre le Vignoble et Machecoul – Saint-Même
- Liaison entre Paimboeuf et Sainte-Pazanne



→ Action n°2

Sécuriser, entretenir et rendre accessible le réseau cyclable départemental

Le sentiment d'inconfort des itinéraires constitue un fort frein à l'usage du vélo. Aussi, la question de la sécurité des aménagements cyclables et des éventuelles discontinuités est à observer davantage. Sécuriser le réseau et mener des expérimentations pour permettre une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route constituent également une action importante. Un mauvais entretien des itinéraires (végétation, revêtement, signalisation...) peut également être synonyme d'inconfort pour les cyclistes. Le Département sera donc vigilant sur ces problématiques ainsi que sur l'accessibilité des itinéraires.

→ Action n°3

Améliorer la lisibilité du réseau cyclable départemental

Pour prendre en compte les enseignements du diagnostic, une réflexion sera engagée sur la question du jalonnement, pour une meilleure visibilité des itinéraires cyclables, et pour favoriser l'accès des cyclistes aux sites et lieux de visites situés à proximité des grands itinéraires tant sur la qualification de leur niveau de difficulté que pour les personnes en situation de handicap.

→ Action n°4

Accompagner les projets des collectivités locales

Dans le cadre du nouveau dispositif de soutien financier aux territoires voté en décembre 2016, il est prévu de

poursuivre le soutien aux communes et communautés de communes qui mettent en œuvre sur leurs territoires des liaisons cyclables favorisant la mobilité, le tourisme ou le sport. Les aménagements desservant notamment les collèges seront prioritaires. Ce soutien pourra se traduire par un accompagnement financier et/ou un accompagnement technique en ingénierie.

→ Action n°5

Développer l'offre de services favorisant l'usage du vélo

Le Département a déjà une politique de développement de services pour les cyclotouristes grâce au label « accueil vélo » qui est déployé par Loire-Atlantique développement (agrément qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes) sur les itinéraires européens « La Loire à Vélo » et « La Vélodyssée ». Pour autant, il apparaît important de favoriser sa diffusion sur l'ensemble des itinéraires. Il convient aussi de mobiliser les différents acteurs du tourisme, notamment les sites de visites situés à proximité des itinéraires afin qu'ils puissent proposer des services complémentaires aux cyclistes et cyclotouristes : possibilité de stationner son vélo dans de bonnes conditions, offre de services de base tels que des WC, des points d'eau et des bagageries le long des itinéraires. Le Département pourra également directement proposer ces services à proximité des sites départementaux de visite (tels que le château de Clisson...).

En complément, la question de l'intermodalité constitue un aspect important dans la mesure où le Département s'investit dans la labellisation des aires de covoiturage. Des actions en faveur du lien vélo/covoiturage, comme l'offre de stationnement vélos, pourront ainsi être développées.

Ambition 2

Le Département, une collectivité engagée en faveur du vélo

Le Département intervient en qualité de maître d'ouvrage dans divers projets d'équipements, que ce soit pour des infrastructures routières, des collèges, des bâtiments à usages divers (social, culturel, éducation, bureaux...) Ainsi, le Département veillera pour chaque projet d'investissement, quel que soit la destination de ce dernier, à engager une réflexion sur la place du vélo en termes de circulation, d'accessibilité et d'accueil des cyclistes.

→ Action n°6

Favoriser l'usage du vélo par les agents du département

Considérant les avantages procurés par la pratique du vélo (en termes de santé et d'environnement, notamment), il est apparu évident, dans le cadre de la définition du projet de plan d'actions, que le Département s'inscrive dans une démarche exemplaire pour favoriser la pratique du vélo utilitaire pour les déplacements domicile-travail et professionnels par les agents départementaux, que ce soit en termes d'équipement (augmentation très significative du parc de vélos et d'accessoires en libre-service, avec une variété de vélos et une possibilité de remisage à domicile) ou de pratique (par l'organisation de cours de vélo).

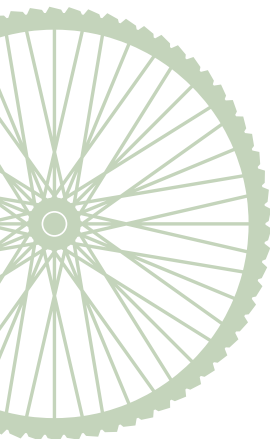
→ Action n°7

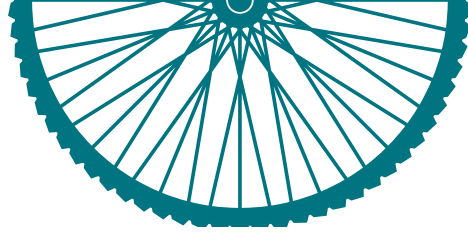
Équiper les bâtiments départementaux

Il existe de nombreux bâtiments départementaux (environ 400 sites), aux usages variés et répartis sur l'ensemble du territoire. Un certain nombre d'entre eux sont destinés à l'accueil du public (centres médico-sociaux, bâtiments culturels, etc.). Or, très peu de ces bâtiments sont suffisamment équipés pour accueillir les cyclistes et leurs vélos



Surveillance et entretien du réseau cyclable départemental par des patrouilles d'agents.





Conseils Pratiques



1 Bien respecter le code de la route qui s'applique aussi aux cyclistes !



2 Être visible des autres usagers de la route : vêtements clairs, gilet réfléchissant (obligatoire hors agglomération) et bon positionnement sur la chaussée pour éviter les angles morts



3 Respecter des distances de sécurité (notamment en cas d'intempéries)



4 Attacher toujours le vélo à un point fixe solide



5 Veiller au bon état du vélo en procédant à un entretien régulier



6 Le port du casque est vivement recommandé et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

qu'ils soient agents départementaux ou usagers extérieurs. L'ambition départementale est d'équiper les bâtiments ou d'améliorer les équipements existants et de veiller à communiquer globalement sur l'offre existante dans chaque bâtiment.

→ Action n°8 Équiper les collèges

Suite à l'enquête effectuée auprès des chefs d'établissements au printemps 2016 (65 réponses sur 80 collèges enquêtés), il apparaît que l'usage du vélo est très variable d'un établissement à un autre, avec une part modale relativement faible évaluée à environ 6 %. Par ailleurs, les possibilités de stationnement et les caractéristiques des équipements sont également très disparates (3 % des établissements ayant répondu n'ont pas de garage à vélos, la majorité dispose de moins de 50 emplacements au sein de leur établissement). Enfin la moitié des établissements ayant répondu considèrent les aménagements cyclables aux abords de leur établissement inexistantes ou dangereux.

Aussi, un premier axe de travail consistera à améliorer les équipements existants dans les collèges pour inciter les collégiens à venir en vélo, mais comprendra aussi la nécessaire réflexion sur les liaisons cyclables aux abords des établissements. Ainsi, le Département pourra accompagner financièrement et techniquement les communes qui souhaitent réaliser des aménagements autour des collèges et depuis les bourgs pour faciliter la desserte cyclable des collèges.

Ambition 3 Favoriser l'usage du vélo en Loire-Atlantique

Il s'agit là d'un des grands défis de cette nouvelle politique : comment inciter à l'usage du vélo sous toutes ses formes ? Le Département souhaite inciter à l'usage du vélo, avec une attention particulière pour les publics cibles qu'il accompagne au titre de ses compétences, en matière de solidarité, d'éducation et de jeunesse.



→ Action n°9 Inciter à l'usage du vélo par le soutien et l'organisation de manifestations

Parallèlement aux aménagements et équipements déployés par le Département, il est nécessaire de prévoir des actions favorisant l'usage du vélo. Ainsi, le soutien à l'organisation des manifestations en faveur du vélo, en s'appuyant notamment sur le tissu associatif local, constitue une action forte pour inciter le plus grand nombre à utiliser un vélo.

Inciter à la pratique du vélo pour les publics prioritaires du Département

Le Département, dans le cadre de ses compétences, souhaite engager des actions ciblées envers les familles, les jeunes (PMI, collèges), les personnes âgées, handicapées et en insertion. Aussi, dans ce cadre, il est prévu d'engager des actions spécifiques envers ces publics, identifiés comme prioritaires au niveau départemental.

→ Action n°10 Inciter la jeunesse à l'usage du vélo

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Département accompagne les enfants dans leurs premiers pas et soutient les parents dans leur rôle éducatif. Par ailleurs, sur différentes thématiques telles que l'aide à l'autonomie, l'insertion, la formation, le logement, la santé, le Département accompagne les jeunes au quotidien. Enfin, en tant que gestionnaire des collèges publics de Loire-Atlantique, le Département mène également des actions plus spécifiques envers les collégiens.

C'est dans ce cadre que des actions « vélo » en faveur des jeunes peuvent être engagées. Ainsi, des actions d'éducation et de sensibilisation à la pratique du vélo dès le plus jeune âge en s'appuyant sur les professionnels de la petite enfance seront prévues. Il s'agira également de soutenir les structures accueillant les jeunes afin qu'elles mettent en place des ateliers de réparation de vélos, et plus généralement pour faire du vélo un outil de mobilité et un outil pédagogique dans le cadre de la mise en œuvre de différents projets en lien avec la jeunesse. Des actions plus spécifiques envers les collégiens seront également menées afin de les inciter à utiliser en toute sécurité leurs vélos plus fréquemment que ce soit dans leurs loisirs ou dans leurs déplacements vers les collèges, en impliquant notamment l'équipe éducative au montage de projets.

→ Action n°11 Inciter les seniors et les personnes en situation de handicap à l'usage du vélo

Le Département intervient à travers de nombreux dispositifs et prestations pour aider, dans leur vie quotidienne, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qu'elles soient adultes ou enfants. Le vélo peut à la fois contribuer à leur mobilité dans leur vie de tous les jours (professionnelle et privée) et peut jouer un rôle

dans la prévention de la perte d'autonomie et dans le maintien d'un lien social. Il permet également une pratique sportive bénéfique pour la santé, que ce soit au sein d'un club ou dans le cadre de sorties organisées.

Partant de ce constat, le vélo peut devenir un outil pédagogique, support d'une activité de prévention ou de maintien de l'autonomie physique, mais aussi un moyen de transport et de lien social pour favoriser l'autonomie et l'inclusion de ces publics. Il sera mis en valeur dans les différents schémas départementaux en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Ainsi, le Département pourra, par exemple, contribuer à l'achat de vélos adaptés, au développement de vélo-écoles et d'ateliers de mobilité.

→ Action n°12 Inciter à l'usage du vélo dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle

La mobilité est un vecteur important dans les parcours d'insertion. Partant de ce constat, trois enjeux ont été identifiés sur cette thématique :

- le vélo, en tant qu'activité sportive et moyen de déplacement, participe au bien-être des individus.
- le vélo, au service d'un parcours de mobilité, contribue à l'autonomie de déplacement des personnes.
- le vélo comme outil d'insertion par l'économie, dans un secteur en plein essor, permet d'encourager une dynamique positive personnelle, sociale et professionnelle avec une activité valorisante et répondant aux enjeux du développement durable.

Ainsi, le Département pourra par exemple contribuer à la mise en place de vélo-écoles, veiller à intégrer le vélo dans les parcours de mobilité (autonomie et transport), valoriser le vélo comme moyen de transport, soutenir de nouvelles structures d'insertion professionnelle œuvrant dans le domaine du vélo....



→ **Action n°13**
Inciter à la pratique
du cyclotourisme

Une des cinq ambitions de la nouvelle stratégie touristique, votée en décembre 2015, repose sur le déploiement en Loire-Atlantique de l'éco-slow tourisme et de l'itinérance de découverte. Des actions, en faveur du cyclotourisme, sont déjà identifiées dans l'ambition 1 intitulée « créer les conditions favorables à l'usage du vélo en Loire-Atlantique », telles que, par exemple, l'aménagement de nouveaux itinéraires et la création de services à l'usage des cyclistes. Loire-Atlantique développement est en charge de la valorisation du cyclotourisme en Loire-Atlantique via son plan de communication.

Par ailleurs, jusqu'à présent, seuls les itinéraires européens « La Loire à Vélo » et « La Vélodyssée » disposent d'une coordination structurée avec un travail partenarial qu'il convient de maintenir et de développer. Pour autant, sur les autres itinéraires, un travail partenarial doit également être recherché pour favoriser l'émergence de projets d'envergure (campagnes de communication, recherches de partenaires financiers ou de subventions...) et de démarches coordonnées (professionnalisation des acteurs, structuration des services...) pour augmenter la part des touristes et excursionnistes.

→ **Action n°14**
Poursuivre le développement
de la pratique sportive du vélo

Dans le domaine sportif, l'objectif du Département est de maintenir son soutien aux comités, clubs et manifestations sportives pour permettre au vélo fédéré de continuer son développement et d'accroître le nombre de pratiquants.

Le sport de haut niveau et les manifestations sportives sont des vitrines du Département et un levier fort pour inciter différents publics, notamment les jeunes, à la pratique fédérée.

Si le partenariat avec la fédération de cyclisme est déjà bien avancé, le souhait est de renforcer celui avec la fédération de cyclotourisme par la définition d'un projet commun à travers

le pacte de coopération signé avec le comité départemental de cyclotourisme. Les projets en direction des publics prioritaires (personnes âgées et personnes handicapées) seront ciblés, tout comme la promotion de la pratique féminine, dont le taux de licenciées est inférieur à la moyenne nationale.

Ambition 4
Développer et animer
un réseau d'acteurs
à l'échelle départementale

→ **Action n°15**
Développer et animer un réseau
d'acteurs à l'échelle
départementale

Dans le cadre de la concertation menée avec les différents acteurs du vélo, il est apparu que la multiplicité des maîtres d'ouvrage et la diversité des acteurs qui contribuent à la promotion de l'usage du vélo constituent des freins à l'usage du vélo : problème de lisibilité des aménagements, signalisation hétérogène, discontinuité des itinéraires, voire absence d'itinéraires sur certains territoires... D'autre part, les associations d'usagers ont exprimé le souhait d'être mieux informées et de participer à la mise en œuvre des différentes actions du projet « La Loire-Atlantique à vélo » dans un esprit collaboratif.

Aussi, un des objectifs de cette ambition est de mettre en réseau l'ensemble des acteurs du vélo, quel que soit leur statut (institutionnels et associatifs) pour partager un projet de territoire départemental commun, coordonner les différentes actions menées, partager des principes d'aménagement et de signalisation, partager des outils de communication. Cette orientation, si tous les acteurs sont d'accord pour sa mise en place, permettrait de valoriser l'ensemble des actions et de favoriser l'usage du vélo. Les échanges d'expériences permettraient de capitaliser les connaissances et de partager une culture commune autour du vélo (aménagements, actions, communication...) à l'échelle départementale.



Annexe
Les 15 actions
du projet

Action n°1 Développer le réseau cyclable départemental

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Pour la période 2007-2017, le plan départemental vélo a permis de développer et mailler le réseau cyclable départemental (400 km à fin 2016). Ce plan arrivant à échéance, un nouveau schéma des itinéraires cyclables départementaux, pour la période 2017 - 2027, a été défini en fonction d'une analyse multicritère recensant les besoins et l'équilibre du territoire. Celui-ci comprend, d'une part, la finalisation des projets à l'étude dans le cadre du plan départemental vélo 2007 – 2017 et, d'autre part, 5 nouvelles liaisons pour poursuivre le développement du réseau cyclable. Le budget dédié à cette action est de 20 M € d'ici 2027 (hors soutien aux territoires).

Par ailleurs, la charte technique adoptée lors du plan départemental vélo en décembre 2007, est aujourd'hui à actualiser pour tenir compte des évolutions réglementaires et de nouvelles recommandations.

■ Objectifs

- Mettre en œuvre le nouveau schéma pour réaliser environ 370 km supplémentaires et porter le réseau cyclable départemental à environ 770 km.
- Réaliser un nouveau guide de recommandations techniques nécessaire à la maîtrise d'œuvre des opérations départementales et à l'instruction des projets locaux. Celui-ci permettra de diffuser des préconisations d'aménagements cyclables communes, sur la base desquelles l'ensemble des maîtres d'ouvrage et les services départementaux pourront s'appuyer pour la réalisation de leurs aménagements cyclables.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Nouveau schéma des itinéraires cyclables départementaux 2017-2027	Pourcentage d'itinéraires réalisés en km par rapport aux prévisions du nouveau schéma
Guide de recommandations sur les aménagements cyclables	Satisfaction des usagers (enquêtes)

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier

- Mise en œuvre du nouveau schéma des itinéraires cyclables,



- Réalisation d'un guide de recommandations techniques.



■ Partenaires

La Région des Pays de la Loire, collectivités locales, associations d'usagers du vélo, membres experts (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : CEREMA, Départements et Régions Cyclables, ...).

Action n°2 Sécuriser, entretenir et rendre accessible le réseau cyclable départemental

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Sécuriser, entretenir et veiller à l'accessibilité des itinéraires cyclables départementaux, constituent des enjeux importants.

En termes de sécurité, il existe des secteurs présentant des difficultés pour les cyclistes, tels que des traversées de routes départementales ou l'emprunt de routes circulées, sur lesquelles aucun aménagement en site propre n'est possible. Par ailleurs, des « points durs » sont déjà recensés sur les itinéraires cyclables existants (par exemple, le franchissement des ponts sur la Loire). Ils constituent des obstacles à une continuité cyclable sécurisée et peuvent, à ce titre, entraîner un détournement de la pratique du vélo au profit d'un autre mode de transport plus sécurisé.

Les cyclistes sont très sensibles à la qualité générale et au bon entretien d'un itinéraire (en termes de revêtement, de signalisation et de végétation). Un itinéraire non entretenu peut rapidement devenir un itinéraire peu utilisé. De plus, un entretien régulier garantit sa durée de vie. Aussi, les projets doivent anticiper les coûts et les modalités d'entretien pour orienter les choix d'aménagement.

Enfin, il n'existe pas, aujourd'hui, d'informations sur le niveau de difficulté et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des aménagements et équipements. Pourtant, la classification de la difficulté et l'information sur l'accessibilité sont essentielles et conditionnent la sécurité du pratiquant, ainsi que le choix de son parcours.

■ Objectifs

> Sécuriser le réseau

L'objectif est d'assurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route, sur le domaine départemental, dans les conditions de sécurité requises, et ce par la mise en œuvre éventuelle d'expérimentations. Pour chaque cas particulier, une réflexion spécifique devra être engagée afin d'identifier la solution à privilégier pour assurer une meilleure sécurité des cyclistes (en termes d'aménagement, de services ou autres...). Chaque aménagement fera l'objet d'une phase d'observation et d'évaluation afin d'être, si possible, reconduit sur d'autres points singuliers similaires.

> Entretenir le réseau

L'objectif est de disposer d'itinéraires cyclables bien entretenus pour la pratique des usagers. Pour cela, un guide fixant des règles de gestion et d'entretien du réseau cyclable départemental sera élaboré (modalités d'interventions et de surveillance). Ce guide permettra également d'orienter les choix d'aménagement en fonction des contraintes d'entretien. Parallèlement, les interventions sur les revêtements feront l'objet d'une programmation. En complément, le déploiement d'un outil de veille citoyenne de type « Suricate » aux aménagements cyclables contribuera à répondre rapidement à des dysfonctionnements constatés par les usagers sur le réseau cyclable départemental.

> Rendre accessible le réseau

Une accessibilité, aux plus nombreux, des aménagements et équipements et particulièrement aux personnes en situation de handicap sera étudiée et recherchée dans les opérations d'aménagements cyclables. A partir d'un système de cotation nationale unique et partagé sur les niveaux de difficultés, le Département évaluera chaque itinéraire pour définir son niveau de difficulté et par ailleurs, adaptera, si possible, ces aménagements et équipements pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Sécurisation du réseau cyclable	Nombre d'aménagements réalisés
Guide de gestion et d'entretien des aménagements cyclables	Satisfaction des usagers
Cotation des différents itinéraires	Nombre de km accessibles
Base de données des itinéraires accessibles aux personnes en situation de handicap	Nombre de km qualifiés en fonction de leur difficulté

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier

> Sécuriser le réseau



> Entretien le réseau



> Rendre accessible le réseau



■ Partenaires

Collectivités locales, CEREMA, associations d'usagers du vélo, instance de gouvernance des acteurs du vélo, association des Paralysés de France, clubs sportifs accueillant des personnes en situation de handicap.

3

Ambition 1 : Créer les conditions favorables à l'usage du vélo en Loire-Atlantique

Action n°3 Améliorer la lisibilité du réseau cyclable départemental

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

La concertation et le diagnostic réalisés ont permis de mettre en évidence un manque de lisibilité des itinéraires cyclables, quel que soit le maître d'ouvrage. Par exemple, les nouveaux itinéraires aménagés vers le Vignoble et vers le Pays de Retz sont difficilement identifiables sur le terrain. Dans ce cadre, il est donc nécessaire de définir un guide de recommandations pour la signalisation des itinéraires départementaux, notamment pour les nouveaux aménagements et les boucles cyclables locales. Ce guide devra également porter sur la signalisation et/ou le mobilier à mettre en place afin que les cyclistes aient moins de difficultés à se localiser et soient en mesure d'informer si besoin les services de secours (points de repère).

La valorisation de l'offre touristique à proximité des grands itinéraires départementaux est également un enjeu fort de la promotion touristique en Loire-Atlantique. C'est pourquoi les recommandations de signalisation devront également définir les modalités de jalonnement vers les sites d'intérêt touristique depuis les itinéraires cyclables.

Une fois les recommandations de signalisation et de mobilier rédigées et partagées avec l'ensemble des acteurs locaux, le Département pourra ainsi signaler et jalonner de façon cohérente les nouveaux itinéraires, créer des antennes vers les sites touristiques, mettre en conformité et compléter, notamment à l'occasion de campagnes d'entretien, la signalisation existante.

■ Objectifs

1. Rédiger un guide de recommandations de signalisation et d'implantation de mobilier pour les itinéraires cyclables afin d'homogénéiser la signalisation et le mobilier sur l'ensemble du territoire départemental, quel que soit le maître d'ouvrage ;
2. Jalonner les nouveaux itinéraires conformément aux recommandations ;
3. Valoriser l'offre touristique existante à proximité des itinéraires départementaux conformément aux recommandations.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Guide de recommandations en matière de signalisation et de mobilier	Nombre de sites touristiques jalonnés
Mise à niveau du réseau existant et jalonnement des nouveaux itinéraires départementaux	Augmentation de la fréquentation à vélo des sites touristiques
Jalonnement des sites et lieux touristiques	

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier

1 Guide de recommandations en matière de signalisation et de mobilier



2 Mise à niveau du réseau existant et jalonnement des nouveaux itinéraires départementaux



3 Jalonnement des sites et lieux touristiques



■ Partenaires

Sites touristiques, collectivités locales.

4

Ambition 1 : Créer les conditions favorables à l'usage du vélo en Loire-Atlantique

Action n°4 Accompagner les projets des collectivités locales

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Le Département souhaite soutenir les collectivités locales, à la fois en ingénierie et financièrement, pour mailler le territoire et favoriser l'usage du vélo.

Un nouveau dispositif départemental de soutien aux territoires pour la période 2017-2021 a été approuvé lors du vote du budget primitif pour l'année 2017. La mobilité est identifiée comme l'une des 4 priorités départementales. Une action plus spécifique, relative au développement de la pratique du vélo pour favoriser ce mode de déplacement, est inscrite. Ainsi, le Département pourra cofinancer, d'une part, des aménagements favorisant la pratique du vélo, en priorité pour la mobilité quotidienne, voire liés aux sports de pleine nature ou relatifs à des projets touristiques et, d'autre part, les dispositifs favorisant la pratique du vélo.

Cette politique pourra également se traduire par un accompagnement technique afin de favoriser la création de boucles cyclables à vocation touristique.

Par ailleurs, Loire-Atlantique Développement, dans le cadre de ses missions, assurera la promotion de l'ensemble de ces boucles cyclables contribuant à affirmer le positionnement de la Loire-Atlantique en tant que destination vélo.

■ Objectifs

- Renforcer le maillage cyclable à l'échelle départementale ;
- Réaliser des aménagements favorisant l'usage utilitaire du vélo ;
- Créer des boucles locales sur le territoire départemental (sportives ou touristiques) ;
- Créer des équipements en faveur de l'usage du vélo ;
- Favoriser la mise en œuvre d'équipements ou services pour les cyclistes.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Aménagement d'itinéraires cyclables locaux	Nombre de projets soutenus et dépenses effectivement réalisées
Création de boucles santé vélo ou touristiques	Nombre de kilomètres aménagés annuellement

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier



■ Partenaires

La Région pays de la Loire et son agence régionale, collectivités locales, comité départemental de cyclotourisme, offices de tourisme - syndicats d'initiative, associations d'usagers du vélo.

Action n°5 Développer l'offre de services favorisant l'usage du vélo

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Avec de nombreux itinéraires, dont « La Vélodyssée » et « La Loire à Vélo », itinéraires cyclotouristiques européens, la Loire-Atlantique présente des atouts importants pour devenir un territoire reconnu pour l'accueil des cyclotouristes. Développer une offre de services auprès de cette clientèle mais également auprès des excursionnistes locaux, sur l'ensemble du réseau cyclable, constitue un enjeu important. Cet enjeu concerne à la fois les services privés (hébergements, restaurateurs, loueurs, réparateurs,...), au travers notamment de la marque « accueil vélo » (marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables), mais également par le développement de services publics à l'attention des cyclistes, tels que des sanitaires, des aires de pique-nique, des bagageries, l'équipement d'aires de covoiturage en stationnement vélo...

■ Objectifs

- Consolider et développer le réseau « accueil vélo » sur l'ensemble des itinéraires ;
- Développer des services et équipements à l'attention des cyclistes.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Guide de recommandations de développement des services	Nombre de nouvelles structures labellisées « Accueil vélo »
Création de services et d'équipements pour les cyclistes	Nombre de services et équipements aménagés par les EPCI ou communes.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier

- Élaboration d'un guide de recommandations :



- Déploiement des services :



■ Partenaires

France Vélo Tourisme, cellule de coordination « La Vélodyssée », Région et Agence régionale des Pays de la Loire, offices de tourisme, collectivités locales.

Action n°6 Favoriser l'usage du vélo par les agents du Département

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Au regard des avantages procurés par la pratique du vélo (en termes de santé, de coût pour la collectivité, d'environnement, etc.), il est apparu évident, dans le cadre de la définition du projet « La Loire-Atlantique à vélo », que le Département soit une collectivité exemplaire dans ce domaine et engage une politique volontariste envers ses agents afin d'augmenter la part modale du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels.

Cette action s'inscrit dans les démarches engagées par la collectivité visant à développer une offre de mobilité alternative à la voiture en solo en ce qui concerne les déplacements professionnels. Un certain nombre d'actions en faveur de l'usage du vélo ont été identifiées, dans un objectif de réduction des coûts liés aux déplacements professionnels et afin de minimiser l'impact environnemental des déplacements des agents de la collectivité.

■ Objectifs

- Minimiser l'impact environnemental des déplacements des agents de la collectivité ;
- Augmenter la part modale du vélo pour les déplacements domicile – travail et les déplacements professionnels des agents ;
- Favoriser l'exercice physique des agents (santé, performance au travail) ;
- Réduire les coûts de déplacements professionnels.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Actions en faveur de l'usage du vélo par les agents (développement de la flotte de vélos internes, définition de parcours types à vélo pour les déplacements professionnels, ...)	Augmentation de la part modale du vélo pour les déplacements domicile travail et les déplacements professionnels
	Nombre d'actions engagées par le Département en faveur des agents

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier



■ Partenaires

ADEME, Nantes Métropole, Agence d'urbanisme de la région nantaise, CEREMA.

Action n°7 Équiper les bâtiments départementaux

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Environ 400 sites, sur lesquels sont implantés des bâtiments départementaux aux usages très variés, sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental. Certains d'entre eux sont affectés à l'accueil du public, tels que les centres médicaux sociaux, les sites touristiques, etc. Peu de ces bâtiments sont suffisamment équipés pour accueillir les cyclistes et leurs vélos, qu'ils soient agents, visiteurs ou usagers (stationnement difficile ou mal adapté / mal signalé, pas de vestiaire pour les agents, pas de matériel de « facilitation » type pompe à vélo, casiers...).

Ce manque d'équipements peut constituer un frein à la pratique du vélo.

Il s'agit donc d'équiper les bâtiments ou d'améliorer les équipements en place et de veiller à offrir une communication globale sur l'offre existante dans chaque bâtiment (affichage et information dans chacun des lieux).

■ Objectifs

- Faciliter l'accès des bâtiments aux cyclistes, qu'ils soient agents, usagers ou visiteurs et leur assurer un stationnement sécurisé sur tous les sites du Département ;
- Communiquer sur l'offre disponible dans chaque bâtiment pour inciter aux déplacements à vélo ;
- Mettre en place des équipements et services nécessaires aux cyclistes / cyclotouristes sur les sites d'intérêt touristiques et culturels ;
- Augmenter la part modale du vélo par les agents et favoriser son usage tant dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail que dans le cadre de leurs déplacements professionnels, lorsque cela est possible.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Rapport diagnostic sur le niveau d'équipement des bâtiments départementaux	Nombre de sites / bâtiments aménagés et équipés
Préconisations d'aménagements et programmation de l'équipement des sites	Niveau de fréquentation
Mise en œuvre des équipements suivant la programmation	

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier

- État des lieux et propositions :



- Établissement d'une programmation pluriannuelle des investissements et travaux :



■ Partenaires

Les collectivités locales concernées par des aménagements externes (arceaux sur les trottoirs par exemple) sur le domaine public.

Action n°8 Équiper les collèges

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Un sondage interne a été mené auprès de l'ensemble des collèges publics du département. Sur les 80 établissements sollicités, 65 ont répondu, ce qui montre l'intérêt pour cette thématique.

Suite à cette enquête informelle, la pratique du vélo par les collégiens est évaluée à environ 6 % avec un niveau d'utilisation très différent d'un établissement à un autre, de quelques cyclistes à plus d'une centaine. Ce qui laisse entrevoir une marge de progression possible et la nécessité d'une action en ce sens.

Par ailleurs, les possibilités de stationnement et les caractéristiques des équipements sont également très disparates d'un établissement à l'autre (nombre de places, sécurité, saturation, etc.).

Enfin la moitié des établissements ayant répondu considèrent les aménagements cyclables aux abords de leur établissement inexistantes ou dangereux.

■ Objectifs

- Vérifier l'adéquation entre les équipements existants et les besoins de chaque collège ;
- Mettre en place, si besoin, des équipements adaptés et satisfaisants (stationnements sécurisés en nombre suffisant) pour inciter les collégiens à venir en vélo ;
- Engager une réflexion avec les collectivités locales sur les aménagements à prévoir autour des collèges et depuis les bourgs pour faciliter la desserte cyclable de l'établissement, en lien avec la fiche action sur le cofinancement des aménagements cyclables ;
- Dans le cadre de la construction de nouveaux établissements, en lien avec l'évolution du référentiel des collèges, des garages à vélos sont systématiquement prévus avec une capacité d'extension.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Diagnostic des collèges publics départementaux	Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux
Fiche de préconisations sur les équipements	Évolution de la part modale du vélo chez les collégiens (comptage)
Mise en œuvre du plan d'actions	

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier

- Définition de recommandations sur les équipements :



- Équipements des collèges :



■ Partenaires

Communes, collèges publics, partenaires locaux (parents d'élèves, association d'usagers, ...).

Action n°9 Inciter à l'usage du vélo par le soutien et l'organisation de manifestations

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Aujourd'hui beaucoup de personnes ne pratiquent pas le vélo pour différentes raisons : ils considèrent cela trop dangereux, n'ont pas l'opportunité d'en faire ou ont besoin d'être initiés.

Ces freins à la pratique du vélo ne sont pas forcément fondés mais peuvent découler de préjugés ou d'une méconnaissance de l'usage (maniabilité, dangerosité, praticité...).

Pour agir concrètement dans ce domaine et communiquer sur les bienfaits de la pratique qu'elle soit utilitaire, de loisirs ou sportive et démontrer que le vélo a bien sa place en Loire-Atlantique, le Département souhaite organiser un événement « vélo » ou s'appuyer sur des manifestations.

■ Objectifs

- Poursuivre le soutien des manifestations sportives cyclistes avec une communication renforcée à l'occasion de celles-ci sur le projet « La Loire-Atlantique à vélo ». Inciter le grand public à venir assister à ces courses afin de renforcer leur popularité ;
- Poursuivre le soutien de manifestations à destination des usagers et communication renforcée à l'occasion de celles-ci sur le projet. Nouer, lors de ces rendez-vous, un réseau encore plus large d'acteurs investis dans la place du vélo sur le territoire départemental ;
- De façon globale, sur toutes les manifestations sportives ou culturelles que soutient le Département, réfléchir avec les organisateurs pour inciter le public à se déplacer à vélo ;
- Réfléchir à l'organisation d'un nouvel événement « vélo » à l'échelle départementale.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Soutien de manifestations locales en lien avec le vélo	Nombre de manifestations soutenues
Organisation d'une manifestation départementale	

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier



■ Partenaires

Associations locales, associations d'usagers du vélo, les collectivités locales.

Action n°10 Inciter la jeunesse à l'usage du vélo

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Apprendre le vélo le plus tôt possible pour qu'il devienne une habitude, en termes de déplacements quotidiens ou de loisirs, est un enjeu important. Au-delà d'un gain en autonomie pour les jeunes, le vélo permet de se familiariser avec un mode de déplacement écologique, simple et économique, et peut-être en faire un moyen de transport de demain. L'apprentissage du vélo passe notamment par sa maîtrise, la bonne connaissance des règles de sécurité et un bon entretien de celui-ci.

De plus, le Département, en s'appuyant sur ses actions éducatives en faveur des collégiens a un rôle à jouer dans la promotion de l'utilisation du vélo auprès des élèves des collèges de Loire-Atlantique. Les résultats de l'enquête réalisée en 2015 montrent que la part des déplacements effectués à vélo est très faible et que son utilisation est hétérogène en fonction des territoires. Les adolescents utilisent principalement le vélo pour leurs loisirs et peu pour aller au collège.

■ Objectifs

- Apprendre à faire du vélo dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur les professionnels de la petite enfance (communication sur les bienfaits du vélo dans l'apprentissage de l'autonomie, incitation à l'acquisition de draisennes...), et à destination des enfants de 6 à 12 ans, en s'appuyant sur les outils départementaux existants tels que la piste vélo, les actions de l'animation sportive départementale... ;
- Savoir entretenir et réparer un vélo en apportant un soutien aux structures accueillant des jeunes, via des subventions, partenariats, appels à projets (Foyers des Jeunes Travailleurs, Missions Locales, espaces jeunes, représentants d'établissements scolaires...) ;
- Faire du vélo un outil de mobilité et/ou un outil pédagogique dans le cadre de la mise en œuvre de différents projets ;
- Impliquer les équipes éducatives et soutenir des actions de promotion de l'utilisation du vélo dans les collèges ;
- Augmenter la part modale du vélo dans les trajets quotidiens (domicile-collège ; collège-activité).

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Réunions ou rendez-vous de sensibilisation auprès des différents partenaires	Nombre de jeunes sensibilisés
Reconduction et déploiement d'actions utilisant le vélo dans les collèges	Nombre de collégiens sensibilisés
	Nombre de projets soutenus

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier



■ Partenaires

Éducation nationale, direction diocésaine, référents sécurité routière, chef d'établissements et référents sécurité routière du/des collège(s), associations de parents d'élèves et associations « mobilité » sur le territoire, collectivités locales, associations cyclables (ex : Vélo-écoles de Loire-Atlantique de Place au vélo et Place au vélo estuaire), PEEP 44, FAL, APEL, organismes qui participent à l'établissement des programmes de classes de découverte, missions locales, foyers de jeunes travailleurs, espaces jeunes, point d'information jeunesse, prévention spécialisée, établissements de protection de l'enfance, professionnels de la petite enfance.

Action n°11 Inciter les seniors et les personnes en situation de handicap à l'usage du vélo

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Le vélo pour tous constitue un enjeu de mobilité, de prévention et de lien social, notamment pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Ainsi, il peut :

- contribuer à la mobilité des personnes âgées et en situation de handicap dans leur vie quotidienne ; sous réserve de leur état de santé
- jouer un rôle dans la prévention de la perte d'autonomie et le lien social.

Plus généralement, il permet une pratique sportive bénéfique pour la santé, que ce soit au sein d'un club ou dans le cadre de sorties organisées. Sans qu'il soit question ici de performance sportive, le vélo peut permettre de se dépasser en défiant le handicap ou les limites physiques.

Partant de ce constat, deux enjeux ont été identifiés :

1. Le vélo comme outil pédagogique, support d'une activité de prévention ou de maintien de l'autonomie physique ;
2. Le vélo comme moyen de transport et de lien social pour favoriser l'autonomie et l'inclusion de ces publics.

Afin d'identifier la place du vélo comme un outil pédagogique ou de mobilité, il est intéressant de lui donner une visibilité dans les schémas départementaux en direction des personnes âgées ou des personnes handicapées.

La question de l'accessibilité, des circuits et itinéraires de pratique pour ce public fait l'objet d'une fiche action distincte (cf. action 2).

■ Objectifs

➤ Le vélo comme outil pédagogique, en faveur d'une activité de prévention

Dans la mesure où des actions ont déjà été engagées par le Département ou par des partenaires, il s'agira dans un premier temps de recenser et valoriser les expérimentations menées afin de les faire connaître et éventuellement de les déployer.

En complément, de nouvelles actions pourraient être mises en œuvre : promouvoir l'achat de vélos adaptés, solliciter les acteurs sportifs ; que ce soit en interne (Animation sportive départementale) ou en externe (clubs sportifs, associations d'usagers...) pour des temps de pratique encadrés.

➤ Le vélo comme moyen de transport pour favoriser l'autonomie et le lien social pour ces publics

Le vélo peut également permettre de faciliter la mobilité et donc l'autonomie de ces publics dans leurs déplacements quotidiens.

Tout comme dans le premier objectif, il s'agira de recenser et valoriser les initiatives menées par les services du Département et les partenaires, afin de les déployer. En complément, de nouvelles actions pourraient être mises en œuvre : promouvoir l'achat de vélos adaptés, organiser des ateliers de mobilité vers ces publics : vélo écoles, sorties... Dans ce cadre, l'Animation sportive départementale pourrait être fortement impliquée.

Certaines initiatives pourront d'ailleurs conjuguer ces deux objectifs.

Ces perspectives pourront être soulevées dans le cadre des réflexions menées par le conseil départemental citoyenneté autonomie créé en 2017.

ÉVALUATION

Principaux livrables

Réunions ou rendez-vous ayant permis une sensibilisation auprès des différents partenaires

État des lieux des projets mis en œuvre

Reconduction et déploiement d'actions utilisant le vélo

Indicateurs

Nombre de structures rencontrées

Nombre d'actions mises en œuvre

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier

A partir du 2^e semestre 2017



■ Partenaires

Conseil départemental citoyenneté autonomie (CDCA), conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) et sa branche vélo : Accescycle, les associations sportives (clubs cyclistes, comités sportifs, association d'usagers...), les associations du secteur personnes âgées et personnes en situation de handicap, les établissements et services médico-sociaux, les structures d'habitat intermédiaire, les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)...

Action n°12

Inciter à l'usage du vélo dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

La mobilité est un vecteur important d'un parcours d'insertion. Les professionnels s'appuient sur ce levier pour accompagner les personnes dans la réalisation de leur projet.

Dans ce cadre, la pratique du vélo est un support pédagogique pertinent pour travailler le rapport à son environnement et ses capacités à se déplacer ; le cas échéant, elle peut être un moyen de déplacement. Le vélo est également un secteur pourvoyeur d'activités d'insertion par l'économie.

1. Le vélo au service du bien être

Le vélo, en tant qu'activité sportive et moyen de déplacement, participe au bien-être des personnes. Il permet des déplacements quotidiens peu onéreux et peut, pour certains trajets, se substituer à la voiture. Il peut également être pratiqué pour le loisir individuellement ou collectivement ; il est ainsi un outil au service du lien social et de la santé des personnes.

2. Le vélo au service d'un parcours de mobilité

Pour contribuer à l'autonomie de déplacement des personnes, des actions de mobilité sont mises en place sur les territoires. Elles s'appuient pour certaines d'entre elles sur la pratique du vélo. Se déplacer à vélo permet de découvrir un territoire, de mieux appréhender les distances et les lieux. Il participe ainsi à évaluer sa capacité d'autonomie de déplacement, et peut constituer une étape importante permettant d'identifier des prérequis à acquérir pour poursuivre un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

3. Le vélo comme outil d'insertion par l'économie

Avec la croissance de l'usage du vélo ces dernières années, le secteur de la « bicyclette » est en développement. Une structure d'insertion par l'activité économique s'est saisie de cet essor pour développer une activité de réparation - vente de vélos d'occasion et recyclage de pièces détachées. Ainsi développé, ce projet contribue à l'insertion professionnelle des personnes par l'acquisition de compétences techniques spécifiques, tout en participant au développement de l'usage du vélo. Il permet d'encourager une dynamique positive personnelle, sociale et professionnelle à partir d'une mise en situation de travail avec une activité valorisante et répondant aux enjeux du développement durable.

La future Stratégie Départementale d'Insertion reprendra ces trois axes d'intervention et contribuera ainsi à la pratique du vélo.

■ Objectifs

➤ Pour l'axe « Le vélo au service du bien-être » :

Essaimer les actions de sensibilisation et de promotion de l'usage du vélo ayant fait leur preuve en matière d'insertion sociale.

➤ Pour l'axe « le vélo au service d'un parcours de mobilité » :

Intégrer le vélo dans la mise en œuvre des parcours de mobilité des personnes, à la fois comme outil pédagogique vers l'autonomie ou comme moyen de transport en tant que tel.

➤ Pour l'axe « le vélo au service de l'insertion par l'économie » :

Poursuivre le soutien aux associations d'insertion qui participent à la réparation et à l'entretien des vélos et contribuent à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Développer des marchés d'insertion sur des besoins de la collectivité en lien avec la pratique du vélo.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
État des lieux des projets déjà mis en œuvre	Nombre d'actions mises en œuvre
Reconduction et déploiement d'actions utilisant le vélo	Nombre de personnes sensibilisées

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier

A partir du 2^e semestre 2017



■ Partenaires

Chantiers d'insertion, groupes ressources RSA, les maisons de l'emploi, les intercommunalités

Action n°13 Inciter à la pratique du cyclotourisme

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

En décembre 2015, le Département de Loire-Atlantique a voté un nouveau référentiel tourisme qui met en valeur l'éco-slow tourisme et dont la stratégie de communication est basée sur la valorisation des usages touristiques. Depuis 2016, la thématique du vélotourisme est ainsi spécifiquement identifiée et valorisée via la mise en œuvre d'un plan de communication dédié.

Par ailleurs, une coordination est nécessaire pour dynamiser les itinéraires cyclables du département, qui dépassent souvent les limites administratives. Aujourd'hui, seuls les itinéraires européens « La Loire à Vélo » et « La Vélodyssée » disposent d'une coordination structurée avec un travail partenarial qu'il convient de maintenir et de développer.

Pour autant, sur les autres itinéraires, un travail partenarial doit également être recherché pour favoriser l'émergence de projets d'envergure (campagnes de communication, recherches de partenaires financiers ou de subventions...) et de démarches coordonnées (professionnalisation des acteurs, structuration des services...) pour toucher des publics cibles (touristes et excursionnistes).

■ Objectifs

- Identifier la Loire-Atlantique comme un département « vélo-friendly » en communiquant sur l'offre vélo existante ;
- Poursuivre et développer de nouveaux partenariats sur les itinéraires départementaux à enjeux régionaux voire nationaux ;
- Affirmer le positionnement de Loire-Atlantique développement en tant qu'acteur de proximité dynamique et incontournable auprès des organismes institutionnels investis dans le vélotourisme.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Plan de communication ciblé en direction des touristes	Accueil de presse
	Nombre de touristes ayant fréquenté les grands itinéraires cyclables de Loire-Atlantique

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier



■ Partenaires

Blogueurs, ambassadeurs, partenaires « accueil vélo », offices de tourisme, collectivités locales, comité d'itinéraire de « La Vélodyssée », Région des pays de la Loire et son agence régionale, France Vélo Tourisme, Tourisme et Territoire.

Action n°14 Poursuivre le développement de la pratique sportive du vélo

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

La Loire-Atlantique fait partie des départements où la pratique du cyclisme fédéré est la plus développée et dont la croissance est constante chaque année (+ 3 %). Le comité départemental de cyclisme est en 2ème position, juste derrière les Bouches-du-Rhône, avec 3 400 licenciés alors que le comité départemental de cyclotourisme arrive en 4ème position et compte près de 3 600 pratiquants.

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département soutient le mouvement sportif en Loire-Atlantique via différents dispositifs, le vélo étant la discipline sportive la plus soutenue.

Cependant, force est de constater que la pratique reste très masculine puisque les femmes ne représentent que 6,5 % en cyclisme et 10 % en cyclotourisme, alors que la moyenne nationale est de 10 et 20 %.

■ Objectifs

- Maintenir et poursuivre ces différents dispositifs pour permettre au vélo fédéré de continuer son développement, d'accroître le nombre de pratiquants. Les projets en direction des publics cibles (ex : personnes âgées et personnes handicapées) peuvent, entre autres, être visés ;
- Faciliter l'accès du vélo sportif aux femmes et leur permettre de pratiquer le cyclisme dans de meilleures conditions. Cette ambition s'inscrit dans le projet « sport & femmes » porté par le Département.

ÉVALUATION

Principaux livrables	Indicateurs
Pacte de coopération avec les comités de cyclisme et de cyclotourisme	Bilan annuel sportif et comptable des structures
Actions mises en œuvre pour le développement de la pratique féminine	Évolution du nombre de pratiquantes

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier



■ Partenaires

Comité départemental de cyclisme (responsable commission dames), comité départemental de cyclotourisme, clubs cyclistes et cyclotouristes, pratiquantes (licenciées FFC et FFCT), organisateurs d'épreuves cyclistes, comités régionaux, collectivités locales

Action n°15

Développer et animer un réseau d'acteurs à l'échelle départementale

DESCRIPTION

■ Contexte et enjeux

Dans le cadre de la concertation menée avec les différents acteurs du vélo, il est apparu que la multiplicité des maîtres d'ouvrage, la diversité des acteurs qui contribuent à la promotion de l'usage du vélo et le manque de concertation et de coordination entre tous ces acteurs constituaient des freins à l'usage du vélo.

L'enjeu de cette action est de mettre en réseau l'ensemble des acteurs du vélo, quel que soit leur statut (institutionnels et associatifs), pour valoriser et favoriser l'usage du vélo sur le territoire départemental.

■ Objectifs

- Fédérer les acteurs du vélo autour d'une instance d'échanges ;
- Partager une culture commune autour du vélo (aménagements, actions, communication...) à l'échelle départementale ;
- Capitaliser sur les échanges d'expériences ;
- Coordonner les différentes actions menées.

ÉVALUATION

Principaux livrables

Rencontre annuelle avec les partenaires institutionnels, associatifs et privés

Indicateurs

Nombre de rencontres organisées

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

■ Calendrier



■ Partenaires

Collectivités locales, Association des départements et régions cyclables, associations d'usagers du vélo, partenaires privés en lien avec la thématique.

Retrouvez toutes les infos
de la Loire-Atlantique à vélo sur :
loire-atlantique.fr/velo



Département de Loire-Atlantique
Direction Infrastructures
3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex1
Tél. 02 40 99 14 15
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr